



Université de Toulouse le Mirail

ENSEIGNANTS - CHERCHEURS, ENSEIGNANTS

le 14 février 2006

La CGT : des listes de conviction, pas de cogestion

Le bilan que l'on peut tirer de la situation actuelle des Universités et des laboratoires de recherche est inquiétant.

Il y a en France 18 étudiants par enseignant alors que dans nombre de pays développés, on n'en compte que 12. Le pays consacre moins de 2,2 % de son PIB pour la recherche (publique et privée) alors que l'objectif pour 2010 est de 3 %

Or la programmation pour la recherche et le budget dévolu à l'enseignement supérieur est non seulement insuffisants pour impulser une politique volontariste mais ils agrègent les fonds publics et des aides à la recherche privée, ils contiennent peu d'engagements à long terme, au profit de financements à courte vue.

Le résultat du 29 mai sur le traité de constitution européenne aurait pu laisser croire que le Gouvernement et le MEDEF mettraient en sourdine leurs attaques libérales contre le Service Public National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ses personnels et les usagers de celui-ci.

Si la communauté ne réagit pas, nous sommes à la veille de grands bouleversements pour ce secteur. Ceux-ci mettront en cause le Service Public National et ses missions qui doivent répondre à tous les besoins sociaux et pas seulement aux seuls besoins économiques et industriels.

Les plus récentes déclarations du gouvernement visent à renforcer les dérives en cours :

- **concurrence sauvage** et généralisée : entre établissements, entre services internes à celles-ci, entre UFR, entre disciplines... ;
- « **autonomie** » au sens managérial avec systématisation du financement sur projet, nécessité croissante de faire appel aux fonds privés et locaux ;
- **menaces** sur les statuts, les carrières, et les rémunérations des personnels ;
- **marginalisation** de la recherche fondamentale notamment en Sciences Humaines et Sociales comme le montrent les priorités de l'ANR ;
- **découplage** de la recherche et des formations dans certains établissements.

C'est l'idée même d'université qui est mise à mal par ces projets, qui préconisent de dissocier encore plus nettement les fonctions d'enseignement et de recherche, de hiérarchiser les établissements.

A côté des pôles d'excellence, la recherche ne tiendra qu'une place fort limitée dans les futurs collèges universitaires. La seule qui trouvera grâce aux yeux des financeurs locaux (désengagement de l'Etat et régionalisation obligent...), sera la recherche appliquée, en lien notamment avec la professionnalisation des formations, et donc des étudiants, sur des segments très étroits du marché du travail.

LOLF et enseignants - chercheurs

L'application de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) - dont la CGT n'a cessé de dénoncer les dangers - présente des risques très importants pour l'ensemble des personnels des EPCSCP (emplois, carrières, rémunérations...). Elle va toucher spécifiquement les enseignants chercheurs dans les établissements du supérieur.

En effet, le rattachement de chaque personnel à une seule mission (« action » dans le langage de la LOLF) pour la rémunération, peut avoir des répercussions sur le statut des enseignants - chercheurs risquant de mettre en cause l'équilibre entre leurs deux missions, formation et recherche (voir les rapports Esperet et Belloc).

A terme, le statut unique serait remplacé par des contrats individuels que chacun(e) signerait avec le Président de l'université. C'est la disparition programmée du statut d'enseignant - chercheur et la porte ouverte à toutes les dérives clientélistes.

**La Ferc Sup et le SNTRS s'opposeront à la notation évaluation,
comme ils l'ont fait lorsqu'il s'est agit de la mettre en place pour les IATOS.**

LOLF et recherche

La mise en place de pôles de compétitivité risque, à terme, de conduire à la disparition de certaines disciplines ou sous disciplines jugées non économiquement rentables.

Les disciplines qui se centrent sur des problématiques « humanistes » et qui proposent une réflexion sur notre société et les problèmes qui peuvent y apparaître, seront sans doute moins soutenues dans cette logique de pôle de compétitivité.

Lutter contre l'emploi précaire et pour l'augmentation des effectifs

La précarité représente 15 à 20 % des emplois des établissements publics : universités et organismes de recherche. Toutes les catégories de personnels sont concernées.

La précarisation de l'emploi se généralise, voire est érigée en vertu, en politique de gestion des ressources humaines. Ce qui touche particulièrement les doctorants qui remplissent des missions, réalisent des projets dans les laboratoires puis sont abandonnés.

Notre Université doit mettre en œuvre une véritable politique scientifique qui accorde aux laboratoires les moyens d'accueillir les doctorants dans les laboratoires et de les soutenir dans leur insertion professionnelle.

Le déficit en emplois d'enseignants (environ 200 sur l'UTM) nous oblige à multiplier les heures complémentaires pendant que les jeunes docteurs pointent au chômage. Le manque d'emplois titulaires IATOS ne peut que participer à la détérioration des conditions de travail des chercheurs et des enseignants chercheurs.

Les missions de l'Université

Le lien qui est fait désormais entre l'Université, et le marché de l'emploi repose sur une idée fausse : l'enseignement supérieur serait responsable du chômage par une inadéquation de ses formations aux « réalités économiques ».

Or non seulement le chômage est le résultat des choix politiques des gouvernements, et économiques de la part des entreprises, mais nous savons que la meilleure garantie pour l'emploi futur des étudiants est une formation généraliste, durable, et non pas une formation pour répondre à des besoins conjoncturels des entreprises.

La vocation de l'Université et de la recherche est bien de répondre aux besoins de la société et de permettre aux étudiants de s'insérer durablement sur le marché de l'emploi.

Mais il nous paraît nécessaire de maîtriser le développement incessant des formations professionnalisantes qui ont le défaut supplémentaire de s'ouvrir à moyens constants c'est-à-dire en amputant des heures d'enseignement aux formations généralistes.

Il est indispensable de rappeler les missions historiques de l'Université de diffusion de la culture et des connaissances, de formations de citoyens.

Nous devons naviguer désormais entre privatisation et régionalisation, témoignant d'un désengagement de l'Etat. L'Etat est et doit rester notre partenaire privilégié.

Face à ces constats, les candidats enseignants - chercheurs de la liste CGT proposent de défendre les positions suivantes :

Pour répondre aux besoins réels de l'Education Nationale et de la Recherche

- **Défense** de la recherche fondamentale et des formations générales
- **Création**, dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, de postes d'enseignants chercheurs, de personnels administratifs et techniques
- **Prise en compte** des départs massifs en retraite et des nouvelles exigences pédagogiques et rétablissement des 550 postes statutaires des établissements publics de recherche

**Pour consolider le statut des personnels de la fonction publique,
garant de la qualité des services**

- **Arrêt** et résorption de la précarité des personnels IATOS (CES, contractuels, temps partiels cumulés...), induisant une précarité du suivi des services
- **Revalorisation** des salaires et du pouvoir d'achat
- **Transformation** des heures supplémentaires et des vacances d'enseignement en postes statutaires
- **Aménagement** des services permettant à tous les enseignants - chercheurs d'exercer leur activité de recherche
- **Refus** des contrats d'objectif individuel, du projet de système de notation et du salaire au mérite, de la mise en concurrence généralisée, destructrice de la cohésion professionnelle

**Des moyens supplémentaires pour la préservation
du lien enseignement recherche, fondement de l'Université,
lieu de création et de transmission des savoirs.**

- **Mise en place** de financements pour les étudiants (rétablissement des MISE, augmentation du nombre de bourses et allocations de recherche, refus de la mise des contrats première embauche)
- **Augmentation** des crédits des laboratoires et des UFR
- **Extension** des droits à la formation continue, des droits aux congés de recherche et de reconversion
- **Amélioration** des équipements collectifs et pédagogiques (locaux, bibliothèques, bureaux, lieux de vie commune...) et instauration d'un véritable comité d'hygiène et de sécurité au travail

le 14 février 2006

ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, ENSEIGNANTS

**nous pouvons ensemble
imposer d'autres choix**

en toute liberté, votez et faites voter pour la liste :

« la CGT pour rassembler, agir, obtenir »